

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 24 avril 2018**

-----

L'an deux mille dix-huit, le mardi 24 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 17 avril 2018, sous la Présidence de Monsieur André Béjuit, Maire.

Étaient présents : MM. Frémy, Ferrand, Mmes Hartmann, Villerez (Adjoints)  
M. Grignon, Mme Pléau-Rojon, M. Lacroix. Mme Herphelin, MM. Maier (*arrivé à 20 h 45*), Fernandez, Mmes Rolando, Girerd, MM. Guillaud, Amann, Gardien.

Excusés : M. Rault (adjoint)  
Mme Ciocci, M. Soldini, Mmes Legrand, Velard, Louiso.

Absent : M. Aberlin

M. Rault a donné pouvoir à M. Béjuit, Mme Ciocci à Mme Villerez, Mme Velard à M. Maier, Mme Louiso à M. Amann.

Mme Hartmann a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du 27 mars 2018
- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données
- Subventions 2018 aux associations
- Contrat d'association école privée des Forges Sacrée Cœur année scolaire 2017-2018
- Personnel communal : modification du tableau des emplois
- Demande d'aide financière (fonds de concours) auprès de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné
- Mise aux normes et optimisation de l'éclairage public : Demande de maîtrise d'ouvrage déléguée et de financement au SEDI
- Informations diverses
- Questions diverses

\*\*\*

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2018.

**Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données**

Le Maire :

- donne connaissance de la liste des biens en cours de cession sur lesquels il a renoncé à exercer le droit de préemption urbain depuis la dernière réunion du Conseil municipal.
- informe de la fixation des tarifs des pavés publicitaires pour les 2 bulletins de l'année en cours : 80 €/une parution, 140 € pour 2 (sans changement pour les tarifs mais la précédente décision s'appliquait pour bulletins de décembre année N et juin année N+1).
- fait part de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Grenoble le 27 mars dernier dans l'affaire opposant la Commune à la SCI Résidence Les Dolomites et de sa décision d'accepter les conclusions rendues, sans pourvoi en cassation.

**Délibération n° 2018-12**  
**Subventions 2018 aux associations**

Mme Hartmann présente à l'Assemblée les demandes de subventions reçues ainsi que les propositions faites au titre de 2018 par les membres de la Commission vie associative, sport, culture, communication, environnement qu'elle préside.

Mme Hartmann propose aussi que le paiement effectif soit subordonné, pour les conscrits Dolomois, à l'élection d'un bureau stable et à la possession d'un compte bancaire et pour le Sou des Ecoles, à l'élection d'un nouveau bureau lors de la prochaine assemblée générale. Elle fait par ailleurs part de nombreuses autres demandes d'associations extérieures à la Commune.

S'engage alors un débat attirant l'attention notamment sur les associations sportives en difficulté.

Après de longs échanges le Maire propose de majorer les subventions proposées pour le Comité des fêtes, l'Union sportive Dolomoise, le B.C.F.D. et la Zumba.

Arrivée de M. Maier à 20 h 45

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- par un premier vote décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions proposées sous les conditions sus-énoncées pour les conscrits et le Sou des Ecoles et sauf pour les 4 associations où la proposition est majoré
- par un deuxième vote, par 17 voix pour et 1 abstention (Mme Pléau-Rojon) décide d'attribuer, au Comité des Fêtes 4 000 €, à l'Union Sportive Dolomoise 3 900 €, au B.C.F.D. 3 300 € et à la Zumba 1 100 €

L'ensemble des subventions attribuées étant répertoriées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 28 600 €.

	ASSOCIATIONS	2017	2018	2018	2018
			demandé	proposé	voté
<b>CULTUREL</b>	APEL ssociation Parents d'Elèves	2000	2500	2000	2000
	Betso na Betso		6000	150	150
	Art des club	300	450	300	300
	Chorale "A tout cœur"	800	1000	600	600
	Foyer des jeunes FJEP Dolomieu	400	600	600	600
	FNACA	300	800	400	400
	<b>TOTAL</b>	<b>3800</b>	<b>11350</b>	<b>4050</b>	<b>4050</b>
<b>LOISIRS</b>	Assoc. Commun. de Chasse (ACCA)	300	600	400	400
	Comité des fêtes	3000	4000	3500	4000
	Conscrits Dolomois		300	150	150
	JIP(Jachères p/Insectes Pollinisateurs)	300	500	400	400
	Sou des écoles	4200	4200	4200	4200
	<b>TOTAL</b>	<b>7800</b>	<b>9600</b>	<b>8650</b>	<b>9150</b>
<b>SOCIAL</b>	ADMR	1200	1200	1200	1200
	<b>TOTAL</b>	<b>1200</b>	<b>1200</b>	<b>1200</b>	<b>1200</b>

<b>SPORTIF</b>	Balade dolomoise	500	500	500	500
	JMG Friend's (Country)	350	400	350	350
	Boxing Club Dolomieu	500	750	750	750
	JUDO (Ass. Ecole de Judo)	650	650	650	650
	Tennis Club Dolomieu	1400	1500	1400	1400
	Terpsichor'dance	1200	1300	1000	1000
	Union cycliste Dolomieu	300	400	400	400
	Union sportive Dolomoise (foot)	3500	4000	3500	3900
		3000			
	BCFD	+500	3500	3000	3300
	Zumba	1000	1200	1000	1100
	<b>TOTAL</b>	<b>9400</b>	<b>14200</b>	<b>12550</b>	<b>13350</b>
<b>AUTRES</b>	Ass, jeunes sapeurs-pompiers St Chef	200	200	200	200
	Batterie fanfare Veyrins	250	250	250	250
	Maison des pratiques musicales	400	400	400	400
	<b>TOTAL</b>	<b>850</b>	<b>850</b>	<b>850</b>	<b>850</b>
	<b>Total général (€)</b>	<b>23050</b>	<b>37200</b>	<b>27300</b>	<b>28600</b>

### Délibération n° 2018-13

#### **CONTRAT D'ASSOCIATION école privée des Forges Sacré-Cœur, année scolaire 2017-2018**

Le Maire informe le Conseil municipal du projet de convention établi pour l'année scolaire 2017-2018.

Le montant des frais de fonctionnement de l'école privée des Forges Sacré-Cœur concernée, établi sur la base des frais de fonctionnement des classes correspondantes des écoles publiques, s'élève à la somme globale de **11 639.26 €**.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, les termes de ce projet sont approuvés par l'Assemblée et tous pouvoirs sont donnés au Maire pour signer la convention et mandater la somme correspondante à l'Association OGEC ST HUGUES EN DAUPHINE, gestionnaire de ladite école.**

### Délibération n° 2018-14

#### **Personnel communal : modification du tableau des emplois pour avancements de grade**

Le Maire propose au Conseil municipal de créer pour les besoins du service justifiant un avancement de grade un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**- Donne son accord à la création du poste ci-dessus désigné avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

**- Autorise le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.**

## **Délibération n° 2018-15**

### **Demande d'aide financière (fonds de concours) auprès de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné**

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, lors du vote du budget de l'année en cours, a décidé de reconduire l'aide financière consentie en 2017 sous forme de fonds de concours, afin d'aider la Commune à financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements et de matériels.

L'octroi et le versement de ce fonds de concours d'un montant fixé à 55 725 € pour notre Commune restent toutefois toujours subordonnés :

- à la présentation d'un dossier de demande, le montant total du fonds de concours ne pouvant excéder la part du financement assurée hors subventions par la Commune
- à l'accord concomitant du conseil municipal et du conseil communautaire

Aussi le Maire présente une liste de dépenses prévues au budget de l'année en cours sur lequel il propose de solliciter ledit fonds de concours soit :

- |   |               |
|---|---------------|
| - réalisation, pour PLUI, de la carte des aléas et du zonage eaux pluviales | 15 810 € HT   |
| - mise aux normes et optimisation éclairage public hors aide SEDI :         | 64 152 € HT   |
| - acquisition d'un deuxième défibrillateur                                  | 2 000 € HT    |
| - acquisition d'un vidéo projecteur   | 1 880 € HT    |
| - acquisition postes informatiques pour école primaire                      | 5 000 € HT    |
| - acquisition chariots pour arrosage stade                                  | 3 000 € HT    |
| - déneigement des voies communales  | 4 000 € HT    |
| - fauchage élagage sur voies  | 6 500 € H.T.  |
| - Travaux voirie 2018 sous MOD CCVDD  | 20 900 € H.T. |

pour un total de dépenses de 123 242 € duquel il conviendra de déduire les autres aides attendues soit :

- Département 5 918 € pour les travaux de voirie

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vu le budget établi et afin de financer les dépenses ci-dessus énumérées :**

- **Donne son accord pour solliciter de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné une aide financière à hauteur de 55 725 €**
- **Charge le Maire d'établir le dossier de demande correspondant et lui donne tous pouvoirs pour signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **Délibération n° 2018-16**

### **Mise aux normes et optimisation de l'éclairage public : Demande de maîtrise d'ouvrage déléguée et de financement au SEDI**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Affaire n° 15-553-148 – Eclairage Public (EP) – Rénovation suite diagnostic tranche 1

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 101 373 €
- 2 – le montant total de financement externe serait de : 21 384 €
- 3 – la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : 3 631 €
- 4 – la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 76 658 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :**

Prix de revient prévisionnel :	<b>101 673 €</b>
Financements externes :	<b>21 384 €</b>
<b>Participation prévisionnelle :</b>	<b>80 290 €</b>
(frais SEDI + contribution aux investissements)	

**- PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 3 631 €**